

Réforme des concours et de la formation initiale

Réformés en 2022, les concours de recrutement le sont à nouveau pour la session 2026 : après avoir porté le recrutement à la fin du master 2, le Ministère a décidé d'ouvrir le CAPES, le CAPET et le concours CPE aux étudiant·es en cours de L3. Le SNES-FSU, premier syndicat du second degré général et technique auquel peuvent se syndiquer les étudiant·es qui se destinent aux métiers de l'enseignement et de l'éducation (25€/an), a déjà dit son opposition à cette mesure. Les groupes de travail étant encore en cours, l'ensemble des éléments présents sur ce document sont sous réserve. Nous mettrons à jour nos articles et notre FAQ au fur et à mesure (cf QR codes au dos).

2026-2027 : concours en L3/M2 ? à des dates distinctes ?

En l'état actuel, le Ministère ne prévoit d'ouvrir les concours bac+3 et bac+5 au CAPES, CAPET, CAPLP que dans certaines disciplines à « fort volume » et de **n'avoir qu'un concours unique bac+3 pour les autres disciplines** (s'ils sont ouverts).

Attention cependant : dans certaines disciplines où le concours sera ouvert en L3 & M2, les épreuves auraient lieu en même temps, ce qui empêcherait les candidat·es de passer les deux concours. L'inscription au concours bac+5 se fait du 18 septembre au 6 novembre. L'inscription au concours bac+3 se fait du 14 octobre au 2 décembre. En l'absence de lisibilité, **le SNES-FSU conseille aux candidat·es de s'inscrire aux 2 concours pour choisir dans un deuxième temps.**

À l'instant *t*, voici ce qui est prévu :

Discipline	Concours en L3 et M2 ?	Épreuves écrites à des jours distincts en L3 et M2 ?
CPE EXT Conseiller principal d'éducation	✓	✗
CAPES EXT Documentation	✓	✗
CAPES EXT Philosophie	✓	✗
CAPES EXT Lettres classiques	✓	✓
CAPES EXT Lettres modernes	✓	✓
CAPES EXT Allemand	✓	✗
CAPES EXT Anglais	✓	✓
CAPES EXT Espagnol	✓	✓
CAPES EXT Histoire-Géographie	✓	✗
CAPES EXT Sciences économiques et sociales	✓	✗
CAPES EXT Mathématiques	✓	✓
CAPES EXT Physique-chimie	✓	✓
CAPES EXT Sciences de la vie et de la Terre	✓	✗
CAPES EXT Education musicale et chant choral	✓	✓
CAPES EXT Arts plastiques	✓	✗
CAPEPS EXT EPS	✓	✗
CAPES EXT Numérique et sciences informatiques	✓	✗
CAPET EXT Economie et gestion, option marketing, compta, tourisme, RH	✓	✓
CAPLP EXT Lettres - histoire et géographie	✓	✓
CAPLP EXT Mathématiques - physique chimie	✓	✓

Étudiant·e en M2/titulaire d'un master : comment choisir entre concours bac+3/bac+5 ?

Pour les concours ouverts à la fois en L3 et M2, certains auraient lieu à des dates distinctes (cf p.1). Les candidat·es éligibles pourront s'inscrire aux deux et choisir dans un deuxième temps (le jour des épreuves si elles ont lieu le même jour). Pour inciter les étudiant·es à choisir le concours bac+5, le Ministère envisage d'affecter en tout dernier les lauréat·es des concours bac+3 qui auraient pu passer le concours bac+5.

Étudiant·e en M1 MEEF : s'inscrire au concours L3 ou attendre 2027 pour le concours M2 ?

Les M1 MEEF qui réussissent le concours L3 en 2026 devraient être maintenu·es (cf Q.5) dans leur académie pour être fonctionnaires stagiaires à mi-temps, en M2E. Si tu choisis d'attendre la session 2027 pour passer le concours pendant le M2 MEEF et que tu le réussis, tu devrais être affecté·e en tant que fonctionnaire stagiaire à temps plein dans une académie obtenue au barème.

Combien y aura-t-il de postes ouverts aux concours bac+3 ou bac+5 à la session 2026 ?

Malgré les nombreuses interventions du SNES et de la FSU, le Ministère n'a toujours pas communiqué la clé de répartition entre les concours bac+3 et bac+5, ni le nombre total de postes ouverts qui dépend du budget.

Qui sera élève-fonctionnaire après concours ? Quelle rémunération ? Engagement à servir ?

Les lauréat·es des concours bac+3 qui ont une licence deviendront élèves-fonctionnaires en M1 M2E rémunéré·es 1400€ net (indice majoré 366). Ensuite, ils et elles deviendront fonctionnaires-stagiaires en M2 M2E puis seront soumis·es à un engagement à servir l'État de 4 ans à compter de la titularisation, sous peine de rembourser, selon des modalités pas encore définies par le Ministère.

Pour les détenteur·rices d'un M1/M2 disciplinaire et les dispensé·es de diplôme, d'après les dernières informations du Ministère, une commission académique déterminerait si ils et elles doivent passer par une année d'élèves-fonctionnaires en M1 M2E ou si ils et elles deviennent directement fonctionnaires stagiaires en M2 M2E (à mi-temps ou temps plein).

Comment se passe l'affectation après la réussite au concours ?

Pour le moment, le Ministère envisagerait de maintenir en académie les contractuel·es avec 18 mois d'expérience sur les 3 dernières années (PLP : 10 mois), les 3e concours et les ex-titulaires de l'EN. Le maintien des lauréat·es des concours L3 dans l'académie serait possible pour les lauréat·es ayant une L3 ou M1 si la formation disciplinaire existe et dans la limite des capacités d'accueil, par ordre de rang de classement au concours. Les lauréat·es ayant un master seront affecté·es au barème (qui devrait évoluer).

Toutes les infos
sur notre article



<https://r.snes.edu/concours2026>

Toutes les
questions/réponses



<https://r.snes.edu/FAQconcours>

**Se syndiquer au
SNES-FSU**



ECA, AED en prépro,
étudiant·es : 25€/an
(8,50€ après impôts)
Certifié·e & CPE
stagiaire : 99€/an (donc
34€/an)
Agrégré·e stagiaire :
119€/an (donc 40€/an)

**ÉTUDIANT·ES,
CANDIDAT·ES, LAURÉAT·ES**

le SNES-FSU t'informe et te défend

www.snes.edu

« Ma carrière », rubrique « Concours Entrée dans le métier »

Pour nous contacter : stagiaires@snes.edu &
01.40.63.29.57

Suis-nous sur les réseaux sociaux :

@stagiairesSNES

@stagiaressnes.bsky.social

Dans chaque académie, des militant·es s'occupent
des questions de formation initiale et des stagiaires.

N'hésite pas à les contacter.

**Remplir notre
fiche contact
pour être informé·e
de l'actualité
de la formation, de
vos droits et
des concours**

